« De 500.000 entrées par an à moins de 150.000 » : le député Charles Rodwell (« Ensemble pour la République »), préconise l’immigration choisie dans un rapport parlementaire

14/11/2026 à 8h40



À l’origine du document prêt à être publié, le député Ensemble pour la République Charles Rodwell, rapporteur du budget Immigration. Il souhaite instaurer l’immigration choisie. Chiffres en France, pratiques des autres pays, réformes constitutionnelles… Le directeur des “Échos” Christophe Jakubyszyn décortique les conséquences potentielles de cette mesure. Le directeur des “Échos” Christophe Jakubyszyn décortique les conséquences potentielles de cette mesure.

Les Échos révèlent ce 13 novembre que ce rapport incite les candidats du bloc central à assumer l’immigration choisie, qui consiste à définir les métiers dans lesquels la France manque de main-d’œuvre. On peut penser à la santé, au secteur de l’industrie dans lequel 9 entreprises sur 10 ont du mal à recruter, mais également à la restauration, l’agriculture, le

bâtiment ou encore aux travaux publics.

Conséquences : les permis de séjour ne seraient plus délivrés qu'aux émigrés qui disposent des compétences recherchées. Cela impliquerait d'abord de faire plusieurs référendums pour changer la Constitution, puis de définir les organisations professionnelles, les secteurs, les emplois recherchés et les régions concernées.

Aujourd'hui, l'immigration économique ne représente qu'environ 10% du nombre d'entrées en France, contre un tiers en moyenne en Europe. Cela correspond à 50.000 immigrés pour le travail. C'est deux fois moins que les 100.000 étudiants étrangers accueillis, qui ne sont d'ailleurs pas contraints de s'inscrire dans des filières universitaires liées aux besoins économiques du pays. Le député Rodwell propose donc d'inverser les chiffres : 100.000 immigrés pour le travail et 50.000 pour les études. […]

Le regroupement familial qui compte 90.000 entrées par an est un droit progressivement consacré par le Conseil d'État, il nécessiterait donc une révision constitutionnelle pour être abrogé. Ensuite, l'immigration dépend du fameux droit d'asile, et ce pour des raisons humanitaires. S'il correspond à environ 100.000 entrées par an, un durcissement de ce dispositif nécessiterait là aussi un référendum constitutionnel. Ces décisions feraient évidemment polémique. […]

RTL